



LAUSANNE-SPORTS ATHLETISME

REGLEMENT INTERNE

SAISON 2026

SOMMAIRE

1. Inscription au club et cotisations
2. Commande de la licence
3. Inscriptions et participation aux compétitions
4. Déplacements
5. Maillot du club et équipements
6. Vestiaires et Club-House
7. Cohabitation dans le stade
8. Matériel et rangement
9. Bénévolat des athlètes aux compétitions
10. Assemblée Générale

1. INSCRIPTION AU CLUB ET COTISATIONS

Une feuille d'admission au Lausanne-Sports Athlétisme est délivrée à chaque nouvel athlète par l'entraîneur du groupe concerné. Elle doit être rendue signée au plus tard une semaine après le premier entraînement. Un temps d'essai d'un mois est prévu. Passé ce délai et sans avis contraire de l'athlète ou de ses parents, l'inscription au club prendra effet.

Le montant des cotisations annuelles est de :

- MAN & WOM (dès 20 ans) CHF 750.-
- U20 M & U20 W (18-19 ans) CHF 750.-
- U18 M & U18 W (16-17 ans) CHF 700.-
- U16 M & U16 W (14-15 ans) CHF 450.-
- U14 M & U14 W (12-13 ans) CHF 350.-*
- U12 M & U12 W (10-11 ans) CHF 350.-*
- U10 M & U10 W (8-9 ans) CHF 350.-*
- U8 M & U8 W (6-7 ans) CHF 300.-
- Groupe Running hors-stade (dès 18 ans) CHF 400.-
- Groupe Loisir (dès 16 ans) CHF 400.-

**Licence Swiss Athletics payée par le club (CHF 60.-)*

Les athlètes qui s'entraînent au Lausanne-Sports Athlétisme, mais qui sont licenciés dans un autre club, doivent s'acquitter d'une demi-cotisation (CHF 100.- pour les membres de la CoA Lausanne-Riviera). Les cotisations doivent être payées obligatoirement 30 jours après réception du courrier respectif.

2. COMMANDE DE LA LICENCE SWISS ATHLETICS

La licence de Swiss Athletics est obligatoire afin de pouvoir participer aux compétitions d'athlétisme sur piste.

Dès U16, chaque athlète s'occupe de sa propre commande. En cas de problème, il doit se référer à la secrétaire général, Sara VALLELIAN, sara.vallelian@ls-athletisme.ch. Les licences des U14-U10 sont gérées et payées par le club.

3. INSCRIPTIONS ET PARTICIPATIONS AUX COMPETITIONS

CATEGORIES U10 à U14

Les athlètes, le cas échéant les parents, s'inscrivent aux compétitions, dans le délai imparti, via le formulaire qui leur est transmis par e-mail par la secrétaire U14-U10, soit Mme Florianne FRIGENTI STUTZMANN, florianne.frigenti@ls-athletisme.ch. Les finances d'inscriptions sont réglées directement par le club.

Les compétitions qui ne font pas l'objet d'un mail de la part de Mme Florianne FRIGENTI STUTZMANN ne sont pas prises financièrement en charge par le club.

Les inscriptions tardives ne sont pas gérées par le club. L'athlète s'inscrit directement auprès de l'organisateur. Les frais liés à ce retard ne sont pas pris en charge par le club.

CATEGORIES U16 à ACTIFS

INSCRIPTIONS & DELAIS

L'athlète est responsable de s'inscrire dans le délai imparti auprès de l'organisateur (via la plateforme d'inscription de Swiss Athletics, ou directement auprès de l'organisateur selon les directives liées à la compétition).

L'athlète est responsable de s'informer des délais d'inscriptions sur le site Swiss Athletics ou sur celui de l'organisateur.

FINANCES ET REMBOURSEMENTS

Dans un premier temps, l'athlète règle lui-même les finances d'inscriptions. Ensuite, chaque trimestre, il remplit une demande de remboursement, via [le formulaire ad-hoc](#) qu'il remet par e-mail à la trésorière, soit Mme Béatrice GUTSCHMIDT, beatrice.gutschmidt@ls-athletisme.ch. On entend par trimestre les périodes suivantes :

Trimestre hivernal :

- Compétitions allant de janvier à mars.
- **Délai de retour du formulaire : 15 avril.**
- Remboursement du club effectué dans le courant du mois de mai.

Trimestre estival :

- Compétitions allant d'avril à septembre.
- **Délai de retour du formulaire : 15 octobre.**
- Remboursement du club effectué dans le courant du mois de novembre

Trimestre automnal :

- Compétitions allant d'octobre à décembre
- **Délai de retour du formulaire : 5 janvier.**
- Remboursement du club effectué dans le courant du mois de février

Les justificatifs de paiement doivent obligatoirement être annexés audit formulaire.

En cas de non-respect du délai de retour du formulaire, ou de lacune dans l'établissement de celui-ci (par exemple : l'absence de justificatifs), le Comité du Lausanne-Sports Athlétisme se réserve le droit de ne pas respecter le délai de remboursement, voire de ne pas entrer en matière selon les circonstances.

Toutes les compétitions sur piste ainsi que les cross sont remboursés par le club, pour les athlètes ayant réglé une cotisation de membre actif au club. Tant que cette cotisation n'est pas réglée, aucun remboursement n'est exécuté. Il en va de même pour les athlètes qui n'auraient pas réglé leur facture de camp d'entraînement.

Les frais liés à une inscription tardive ne sont pas pris en charge par le club. Aussi, lors d'une absence injustifiée à une compétition, les frais d'inscription à celle-ci ne sont pas pris en charge par le club.

EXCEPTIONS

Les compétitions en équipes ne se sont pas concernées par le présent règlement. Chacune d'entre elle fait l'objet d'une procédure d'inscription particulière qui est communiquée au moment opportun. Dans tous les cas, les inscriptions et paiements auprès de l'organisateur sont de la responsabilité du club ou de la CoA Lausanne-Riviera.

4. DEPLACEMENTS

INSCRIPTIONS AUX DEPLACEMENTS

La responsable des transports, soit Mme Elena CANOMERAS, elena.canomeras@ls-athletisme.ch, gère les déplacements officiels aux compétitions. Les inscriptions se font au moyen du formulaire qui se trouve en ligne, sur le site internet du club (www.ls-athletisme.ch). L'athlète est responsable de s'inscrire dans les délais. Celui qui s'inscrit en retard, n'aura pas la garantie d'avoir une place dans un véhicule.

Les informations concernant le déplacement sont communiquées au plus tard le soir avant la compétition par nos différents canaux de communication (site internet, mail ou WhatsApp).

DEPLACEMENTS ET FRAIS

Les déplacements aux entraînements (ex : Macolin, Aigle, etc.), organisés par les entraîneurs, ainsi que les **déplacements officiels*** aux compétitions sont entièrement pris en charge par le club. **Les déplacements individuels en train ou véhicule privé, ne sont pas pris en charge.**

Nous sollicitons également la bonne volonté d'autres chauffeurs privés pour véhiculer des athlètes. Le carburant des véhicules faisant partie des **déplacements officiels*** est pris en charge par le club sur présentation d'une quittance.

A l'issue de chaque déplacement le bus est à nettoyer. Il est de la responsabilité de chacun de ramasser ses déchets. Le carnet de route numérique doit être dûment rempli via le QR-code affiché dans le bus et sur la boîte à clé de ce dernier. Le plein de diesel doit être effectué à l'aide de la carte essence Tamoil qui se trouve dans le bus (code de celle-ci à demander au responsable des transports).

La clé du bus est à disposition dans la boîte à clé qui se trouve à l'extérieur, à gauche de la porte d'entrée aux vestiaires du Stade Olympique de la Pontaise. Après le déplacement, la clé doit y être remise. Le code de cette boîte vous sera communiqué par le responsable des transports. Attention, celui-ci peut être changé à tout moment. Veuillez-vous assurer à l'avance de connaître le code actuel.

Sauf avis contraire, le bus doit être, en tout temps, stationné sur parking grillagé se trouvant à l'Ouest du Stade Olympique de la Pontaise.

Il est possible de louer le bus via notre site internet.

Enfin, nous attirons l'attention des conducteurs de rester prudent lors des trajets avec nos jeunes. Les chauffeurs et occupants sont responsables du bon déroulement du trajet. Toute contravention est sous la responsabilité du chauffeur.

***Déplacements officiels** = Déplacements organisés par le responsable des transports. Les déplacements en véhicules privés qui n'ont pas été sollicités par le responsable des transports ne seront pas indemnisés.

5. MAILLOT DU CLUB ET EQUIPEMENTS

Le maillot de club officiel est obligatoire pour chaque athlète participant à des compétitions sur piste et hors stade (cross et courses sur route). Tout athlète doit se conformer à cette règle.

En cas de non-observation de ce dernier, il lui sera adressé un avertissement par un membre du Comité. La récidive ne sera pas tolérée et elle aura pour conséquence une suppression de la prime de fin d'année.

Lors de l'admission au club, le forfait d'admission est de :

- MAN & WOM (dès 20 ans) CHF 150.-*
- U20 M & U20 W (18-19 ans) CHF 150.-*
- U18 M & U18 W (16-17 ans) CHF 150.-*
- U16 M & U16 W (14-15 ans) CHF 150.-*
- U14 M & U14 W (12-13 ans) CHF 150.-*
- U12 M & U12 W (10-11 ans) CHF 150.-*
- U10 M & U10 W (8-9 ans) CHF 150.-*
- U8 M & U8 W (6-7 ans) CHF 75**
- Groupe Running hors-stade CHF 100.- ou 150.- ***
- Groupe Loisir CHF 100.- ou 150.- ***

* Inclut un t-shirt d'échauffement + un maillot de compétition

** Inclut un t-shirt d'échauffement.

*** L'athlète à le choix entre le forfait à CHF 100.- ou CHF 150.-. Le premier forfait lui donne droit uniquement au t-shirt d'entraînement, le deuxième forfait lui donne le droit à un maillot de compétition en plus.

Selon discussion et décision du Comité, il existe cependant des cas exceptionnels concernant des athlètes sponsorisés par un équipementier. Sur requête et présentation d'un dossier personnel, ils pourront avoir la possibilité de courir avec un maillot alternatif à celui du club arborant, sauf interdiction explicite de l'équipementier, le logo du Lausanne-Sports Athlétisme.

6. VESTIAIRES ET CLUB-HOUSE

Le Stade Olympique de la Pontaise est ouvert du lundi au vendredi de 17h30 à 20h00 et le samedi de 10h00 à 12h00. Ces horaires d'ouverture sont sous notre responsabilité. Donc le soir, le dernier à quitter le stade doit fermer toutes les portes. Les vestiaires du stade sont mis à disposition et nettoyés par la Ville de Lausanne. Les règles élémentaires de propreté sont à appliquer. Dans le couloir des vestiaires, chacun veillera à nettoyer ses chaussures boueuses à l'entrée lors d'un entraînement à l'extérieur.

Le Club-House est destiné avant tout aux séances des différents comités du club. Il peut être également utilisé comme lieu d'étude ou de repos avant et après les entraînements. Le respect du matériel est une règle primordiale à cet accès libre. Le nettoyage du Club-House est une autre règle primordiale. Tous papiers, bouteilles ou détritrus sont à placer à la poubelle. Les chaises sont à remettre sous la table. La vaisselle, une fois nettoyée, est à ranger dans les armoires. Les tables doivent rester propres.

L'occupation du Club-House en dehors des heures officielles d'ouverture est possible pour des activités en relation avec l'athlétisme. Elle doit être accompagnée par un membre majeur du club

et faire l'objet d'une réservation auprès du Comité. Le Club-House doit être rangé et nettoyé immédiatement après. Ces activités doivent se terminer à minuit. Il est strictement interdit d'accéder au Club-House après minuit et/ou d'y dormir.

7. COHABITATION DANS LE STADE

PISTE D'ATHLETISME

Nous sommes très nombreux au stade Olympique, ceci particulièrement du lundi au jeudi. Afin d'assurer le bon déroulement des entraînements, mais aussi la sécurité aux abords de la piste, il est demandé à chaque entraîneur de mener sa séance d'entraînement en coordination avec les autres groupes. Quelques principes généraux doivent être respectés :

- Les haies doivent occuper les couloirs 5 à 8, afin de laisser les couloirs intérieurs libres pour les coureurs.
- Le couloir 1 est dévolu aux athlètes effectuant des séries longues (400 m et +).
- Aucun bloc ne doit être installé aux couloirs 1 et 2 (hormis au départ du 100 m et 110 m haies, où il ne gêne pas les coureurs qui effectuent des tours de pistes)
- Les athlètes s'assurent que la piste est libre de coureurs dans un sens ou dans l'autre avant de la traverser.
- Toute personne qui n'utilise pas la piste est priée de se placer sur les bandes d'herbe afin de ne pas l'entraver inutilement. Cela est également valable durant les pauses, pour le retour de courses ou pendant la coordination.

SALLE DE MUSCULATION

La salle de musculation est sous la responsabilité de notre section. Seuls les entraîneurs du club sont en mesure de permettre à leur groupe d'entraînement un accès à la salle. Ils possèdent une clé électronique non transmissible. La porte reste fermée avant, pendant et après les entraînements. Le planning d'utilisation est édité par le responsable de la salle de musculation et doit être respecté en tout temps. En cas de besoin exceptionnels, il est nécessaire de s'adresser au responsable, soit Kim Beytrison, kim.beytrison@ls-athletisme.ch.

SALLE SUD

Le planning établi par le Service des sports de la Ville de Lausanne doit être respecté pour les entraînements dans la salle bleue, sous les tribunes Sud. Il convient aussi de s'adapter lors d'événements ponctuels où cette salle n'est pas disponible.

8. MATERIEL ET RANGEMENT

Les équipements spécifiques nécessaires aux entraînements sont sortis et rangés par les groupes d'entraînements. Il est demandé d'apporter beaucoup de soin à ce matériel coûteux et de refermer à clé les locaux de stockage à la fin de l'utilisation.

Les vélos home trainer ne pourront être sortis que sous la responsabilité des entraîneurs.

9. BENEVOLAT DES ATHLETES AUX COMPETITIONS

Dès la catégorie U16, chaque athlète bénéficiant des services du club est sollicité pour donner de son temps pour le club.

Notez qu'en 2026, la participation comme bénévole à au moins **trois manifestations** mentionnées ci-dessous est obligatoire.

Les athlètes qui sont soutenus par le club en tant qu'internationaux devront œuvrer comme bénévole à au moins **deux manifestations**.

Les parents des athlètes sont sollicités pour donner de leur temps aux compétitions organisées par le club. L'activité des parents ne remplace en rien les obligations de bénévolat des athlètes.

Cette mesure vise à créer des liens entre les différents membres du club en mettant en contact athlètes, entraîneurs et membres du Comité.

Les athlètes étant à l'étranger de manière prolongée durant l'année et qui, par conséquent, ne peuvent pas remplir leur nombre de bénévolat requis, doivent le signifier par écrit à comite@ls-athletisme.ch, en y indiquant leur période d'absence. Ceci doit être fait, au plus tard, le 31 décembre de l'année concernée.

L'athlète qui ne remplit pas ces conditions, verra sa prime annuelle réduite ou supprimée. Le contrôle du bon fonctionnement de ce système est sous la responsabilité du Comité. En cas de questions, veuillez-vous adresser au représentant des athlètes, M. Charles DEVANTAY, charles.devantay@ls-athletisme.ch.

Au terme de la saison, un repas des bénévoles est organisé, afin de remercier les bénévoles de leur engagement et passer un moment en toute convivialité.

Organisation LSA 2026 nécessitant passablement de bénévoles

24-26.04.2026 : 20km de Lausanne
28.06.2026 : Meeting national de course & Meeting Mémorial P. Luginbühl
30.08.2026 : Finale VD Visana Sprint & finale VD+GE MilLe Gruyère
12.12.2026 : Christmas Run

Il est également possible de s'inscrire pour encadrer les tests d'entrée des U10-U16. Ceux-ci ont lieu aux rentrées scolaires d'avril et d'août. Pour plus d'information, veuillez contacter Aurélie Gutschmidt, aurelie.gutschmidt@ls-athletisme.ch.

10. ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale du club a lieu, selon les statuts de la section, dans le premier trimestre de l'année. A cette occasion, les athlètes méritants reçoivent un prix ou une prime. Celui ou celle qui ne se présente pas ce soir-là, sans excuse valable, verra son prix ou sa prime remise en caisse.

La présence des athlètes majeurs et des parents des athlètes mineurs à l'Assemblée Générale est obligatoire. En effet, les décisions importantes pour le Lausanne-Sports Athlétisme y sont prises par ses membres.